



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2126

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Logistique urbaine - Appel à projets Ratrans 2015 Systèmes de transport et de mobilité - Convention de partenariat avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) - Avenant n° 1

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2126**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Logistique urbaine - Appel à projets Ratrans 2015 Systèmes de transport et de mobilité - Convention de partenariat avec l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) - Avenant n° 1**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction des stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La logistique urbaine recouvre l'ensemble des sujets liés à la circulation des marchandises en milieu urbain : approvisionnement des commerces, livraisons à domicile des particuliers, transport des matériaux de construction, évacuation des déchets. C'est un volet à part entière de la politique de mobilité que la Communauté urbaine de Lyon et aujourd'hui la Métropole, a investi depuis plusieurs années en lien avec les partenaires privés et publics du secteur : fédérations de transporteurs, représentants des commerçants et des artisans, industriels et monde académique.

Le laboratoire Aménagement économie transports (LAET) est une unité mixte de recherche soumise à une triple tutelle du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Université Lumière Lyon° 2 et l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et représenté administrativement par l'ENTPE.

Les recherches du LAET recouvrent les thématiques de l'aménagement et de l'économie en mobilité et transport des personnes et des marchandises. L'un des axes de recherche reconnus du LAET porte sur le transport de marchandises en ville, établi au travers d'approches originales telles que les enquêtes " transport de marchandises en ville ", dont le LAET a développé la méthode et piloté les enquêtes, ainsi que sur la construction et l'adaptation en continu du modèle Freturb. Il est, de ce fait, l'organisme expert en méthodes d'enquête et modélisation sur cette thématique.

L'ENTPE (LEAT) et la Métropole ont souhaité mettre en place un partenariat sur les questions de logistique urbaine. Suite à la délibération du Conseil n° 2016-0961 du 1er février 2016, l'ENTPE et la Métropole ont signé une convention d'une durée de 2 ans portant sur les réalisations suivantes :

- une enquête e-commerce,
- un observatoire du transport de marchandises en ville (phase d'élaboration),
- une méthode de modélisation économique de l'utilisation du gaz naturel véhicule (GNV) pour le transport routier de marchandises.

La réalisation de l'enquête e-commerce nécessite un délai supplémentaire. En effet, la réalisation de l'enquête pilote ainsi que la préparation de l'enquête à plus grande échelle a demandé plus de temps que celui prévu dans la convention initiale, ce type d'enquête étant à la fois complexe et riche d'enseignements.

Contrairement au planning prévoyant une fin d'étude au 1er trimestre 2018, l'enquête se terminera au 1er trimestre 2019. L'enquête sera réalisée auprès des ménages de la Métropole durant un an, soit d'avril 2017 à avril 2018. Les résultats seront donc analysés courant 2018 pour permettre la définition de stratégies spécifiques de prise en compte de la pratique d'e-commerce et l'élaboration d'un modèle spécifique.

Cette modification du planning prévu initialement n'aura pas d'impact financier sur le partenariat.

Il est donc proposé de passer un avenant pour prolonger la durée de la convention de partenariat de 18 mois et permettre la finalisation des travaux relatifs à l'enquête e-commerce ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à passer entre la Métropole de Lyon et l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) afin de prolonger la durée de la convention de partenariat de 18 mois pour permettre la finalisation des travaux relatifs à l'enquête e-commerce.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.